

BTS MÉTIER DU VÉGÉTAL

HORTICULTEUR / HORTICULTRICE - PÉPINIÉRISTE - MARAÎCHER - ARBORICULTEUR / ARBORICULTRICE
- CHEF(FE) D'EXPLOITATION HORTICOLE - CHEF(FE) DE CULTURE - TECHNICIEN(NE) HORTICOLE - VENDEUR/
VENDEUSE EN JARDINERIE - PRODUCTEUR PPAM

PRÉREQUIS ET APTITUDES

- Avoir obtenu un baccalauréat professionnel en lien avec le secteur d'activité ou de série générale ou technologique STAV.
- Avoir un réel intérêt pour le végétal et la production horticole.
- Apprécier le travail en équipe (écouter, conseiller, organiser le travail, diriger...).
- Être mobile.
- Avoir de bonnes aptitudes pour les travaux physiques.
- Avoir des aptitudes relationnelles et de communication.
- Être curieux, ouvert aux nouvelles technologies et aux diagnostics durabilité et performances.
- Avoir une capacité de travail personnel et d'autonomie.
- Si le/la candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau 5 ou supérieur, possibilité d'aménagement de parcours (nous consulter).

OBJECTIFS

Les objectifs de la formation brevet de technicien supérieur agricole «Métiers du végétal» sont :

- De réaliser des diagnostics du ou des système(s) de production,
- De proposer et mettre en place des stratégies de conduite des productions de l'installation à la commercialisation,
- De mettre en œuvre un plan de production et le suivi des productions dans le cadre de la réglementation en vigueur et du cahier des charges,
- D'organiser la récolte, son conditionnement et sa conservation dans le cadre de la réglementation en vigueur, pilotage du système de production et de ses systèmes de cultures,
- Mettre en œuvre la démarche Qualité, Sécurité Environnement (QSE),
- Mettre en œuvre des expérimentations et le traitement des résultats et des données,
- D'enregistrer des références technico-économiques,
- De réaliser des actions d'accompagnement technique,
- D'organiser ses activités et l'activité d'une équipe,
- De gérer des achats, des stocks et des approvisionnements,
- De préparer des produits pour la vente,
- D'assurer la conformité aux obligations réglementaires et professionnelles.

Le brevet de technicien supérieur agricole «Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement» mène à des métiers de chef de culture ou de second exploitation. Les secteurs hors exploitation agricole peuvent être : station de recherche ou expérimentale, conseil aux producteurs, service de collectivité territoriale, association d'insertion, agriculture urbaine.

PUBLIC CONCERNÉ, CONDITIONS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Apprenant sous statut apprenti (de 16 à 29 ans) et en contrat de professionnalisation.
- Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation.
- Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes.
- Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage.
- Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre.
- Entrée permanente possible tout au long de la formation (nous consulter).

LA FORMATION



DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

- Contrat d'alternance 2 ans, 40 semaines au CFA de la MFR (1350 heures) et 54 semaines en entreprise.
- Possibilité de contrat d'alternance 1 an / transition pro / CPF si niveau BTS déjà validé (nous contacter).



ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nous consulter.



MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Evaluations diagnostiques, formatives tout au long du cycle de formation et évaluations certificatives (Contrôles en Cours de Formation : 60% et épreuve terminale 40%).
- Établissement non semestrialisé : pas de validation par bloc de compétences.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.

- Réalisation de chantiers écoles chez différents partenaires.
- Visites d'exploitations en lien avec la filière horticole.
- Conduite de projets.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques.
- Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les travaux pratiques : serres de productions et de multiplications.
- Parc arboré de 6 hectares.
- Partenariats avec des professionnels acteurs de la filière horticole.

CONTENU ET COMPÉTENCES

DOMAINE DU TRONC COMMUN À TOUS LES BTSA :

- M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui
- M2 : Construction du projet personnel et professionnel
- M3 : Communication

DOMAINE PROFESSIONNEL SPÉCIFIQUE À LA SPÉCIALITÉ AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS :

- M4 : Conduite de systèmes de culture spécialisée
- M5 : Conduite des milieux de systèmes de culture spécialisée
- M6 : Organisation du travail dans le système de production
- M7 : Pilotage stratégique du système de production
- M8 : Accompagnement au changement

POURSUITES D'ÉTUDES

- Autre BTSa (Technico-commercial « Jardin et végétaux d'ornement »)
- Licence professionnelle
- Certificats de spécialisation
- Diplôme d'ingénieur